

PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS DE LA LISTE PRESENTÉE PAR SUD-Recherche-EPST

Le Conseil d'Administration du Cemagref

Sa composition : 23 membres dont 3 élus
par le personnel (mandat de 3 ans)

- **un Président** (actuellement Thierry Klinger)
- **8 membres de droit**, représentant les Ministres suivants :
 - 3 pour l'Agriculture (dont 1 pour l'agro-alimentaire)
 - 2 pour l'Environnement
 - 1 pour l'Industrie
 - 1 pour la Recherche
 - 1 pour le Budget
- **12 « personnalités qualifiées »**, nommées par les Ministres de l'Agriculture et de la Recherche
 - 3, « en raison de leur compétence scientifique et technique dont le président du CST »
 - 7, représentant les milieux socio-économiques de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement...
 - 2, représentant les collectivités territoriales
- **3 représentants élus des personnels** de l'Établissement

Son rôle : décider

Le C.A. est l'instance qui détient le pouvoir officiel de décision pour les grands choix concernant l'Établissement ; c'est lui qui se prononce en dernier ressort sur les orientations importantes (plans stratégiques, contrats Etat / Cemagref...) et, bien entendu, qui vote le budget du Cemagref.

(cf. décret EPST du 27 décembre 1985)

Le Conseil d'Administration est censé être le défenseur des intérêts de l'Établissement mais en fait, il est une chambre d'enregistrement des décisions prises par les ministères de tutelle, "négociées" avec la direction lors de "pré-CA". Les représentants élus du personnel sont les seuls à faire entendre une voix discordante dans cette assemblée !

Malgré l'opposition très forte des personnels, malgré la démission des élus SUD-Recherche-EPST protestant contre ce coup de force, le CA a entériné le 11 décembre 2008 un "contrat d'objectifs 2009-2012" entre l'Etat et le Cemagref qui n'est qu'une acceptation sans condition de la politique de casse des organismes de recherche et des statuts des personnels. Ce que veut le gouvernement ce sont des personnels taillables et corvéables à merci (précaires au niveau de leur statut et de leur affectation), des organismes disloqués, des équipes dispatchées dans les universités et financées sur contrats de court terme, toujours sur la sellette, et se faisant concurrence pour leurs rémunérations comme pour leurs moyens de fonctionnement...

Mais ce cauchemar n'est pas une fatalité ! Si nous sommes solidaires nous pouvons, ensemble, combattre cette politique catastrophique pour les personnels comme pour la recherche publique. Et obtenir gain de cause comme nous l'avons fait par le passé (lutte pour le passage en EPST du Cemagref, pour la titularisation Recherche¹, contre la délocalisation forcée à Clermont...).

Pour notre part, nous sommes prêts à "repartir au charbon" si vous nous y encouragez par votre vote – comme vous venez de le faire au scrutin CTP² - et par votre participation aux actions qui seront nécessaires : le CA peut être un lieu utile en tant que caisse de résonance aux revendications des personnels et pour mettre devant leurs responsabilités les tutelles et les autres administrateurs. Nous sommes prêts à y retourner défendre les personnels et les conditions d'un EPST durable. Et si vous nous mandatez pour cela, nous continuerons à le faire de manière intransigeante, sans jamais servir de caution à la destruction du service public de recherche ni souscrire aux politiques de précarisation de l'emploi et d'individualisation des salaires.



Les valeurs, les conceptions de la Recherche Publique que nous défendons sont celles portées par l'ensemble de notre syndicat dans tous les EPST (voir en pages centrales), déclinées au Cemagref. Comme nous l'avons toujours fait, nous rechercherons la plus large unité d'action avec les collègues de FO et de la CGT, et nous relayerons au CA les positions que nous aurons défendues en commun vis-à-vis de la direction, notamment au CTP Central.

¹ Jusqu'en 1992, les deux tiers des personnels du Cemagref étaient des contractuels...

² Au niveau de l'ensemble de l'Établissement, 69 % des suffrages exprimés se sont portés sur SUD-Recherche-EPST



**Pour une recherche qui soit
au service du public et non du profit !**

Au moment où s'accélère la crise sociale et écologique d'une économie mondialisée basée sur la loi du plus fort et du moins disant social, le gouvernement continue d'imposer le rouleau-compresseur de sa politique régressive. Il attaque aujourd'hui frontalement les services publics dans leurs missions, et met en péril l'existence même du statut de fonctionnaire et des EPST.

Face à une mobilisation inédite des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche qui tentent de résister aux mesures en cours, le ministère ne répond que par le mépris et continue de mettre en œuvre le « Pacte recherche » et la loi « LRU », dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Nous refusons le modèle de remplacement qui nous est imposé : transformation des laboratoires de recherche en PME concurrentes sur le marché des agences de moyens et des entreprises, financements aléatoires et de court terme empêchant toute vision au-delà de 3 ou 4 ans, précarisation de l'emploi, culture du résultat et de la performance, évaluation politico-technocratique, déréglementation des statuts et des rémunérations, alourdissement de la gestion administrative, creusement des inégalités, augmentation du stress et de la souffrance au travail, perte du sens de ce travail...

C'est un recul terrible pour les personnels mais aussi pour l'efficacité de la recherche publique, comme pour les autres services publics (éducation, hôpital, poste,...). Les seuls bénéficiaires de cette politique sont les entreprises privées et leurs actionnaires qui vont ainsi pouvoir capter à leur seul profit le bien collectif que constitue la recherche publique : l'argent des contribuables est mobilisé, sans contrôle ni contre-partie, pour financer par le crédit impôt recherche des dépenses de recherche à but lucratif qui devraient incomber aux actionnaires et aux patrons et, par le biais des pôles de compétitivité, des programmes ANR partenariaux, ce sont des labos de recherche publics tout entiers qui doivent se mettre au service des problématiques de la recherche privée et s'engager sur des clauses de confidentialité.

Nous nous battons pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche indépendant des pressions des pouvoirs politiques et économiques, au service de toute la population, capable de répondre à l'ensemble de ses besoins culturels et sociaux. Nous sommes convaincus que seuls peuvent garantir cet objectif un statut de fonctionnaires, un financement sur crédits budgétaires de l'Etat, une diversité d'Etablissements de recherche (universités, EPST) pouvant adapter leurs modes de fonctionnement et d'évaluation aux spécificités de leurs missions.

Nous demandons :

- **la restitution des emplois de titulaires et allocations de recherche supprimés au budget 2009 et un plan pluriannuel de création d'emplois** pour permettre de résorber l'emploi précaire et de développer les activités de manière durable.
- **un plan de titularisation des précaires.**
- **un vrai contrat de travail de droit public pour tous les doctorants** avec un salaire fixé par des règles collectives : le salaire ne doit pas être négociable de gré à gré entre labo et doctorant pour "faire jouer la concurrence" entre labos selon l'esprit du nouveau contrat doctoral imposé par le gouvernement !
- **le respect des missions et des statuts spécifiques des personnels des universités et des personnels des organismes de recherche :** abandon des chaires "jeunes enseignants-chercheurs" d'élite, maintien du statut de chercheur à temps plein dans les EPST et retrait du

projet de prime d'excellence scientifique pour les chercheurs que propose V. Pécresse, conditionné à un service d'enseignement obligatoire (1/3 de temps) dans l'enseignement supérieur, retrait du décret sur le statut des « Enseignants-chercheurs »...

- **une revalorisation substantielle des salaires et des carrières pour tous et non des distributions de primes à quelques-uns** payées par les suppressions d'emplois ou prélevées sur les ressources propres des laboratoires : retrait du projet de "prime d'excellence scientifique" pour les chercheurs et de "prime de fonction et de résultats" pour les personnels ingénieurs, techniciens, administratifs.
- **le maintien d'équipes de recherche équilibrées intégrant pleinement chercheurs, ingénieurs, personnels techniques dans un travail collectif** : nous refusons le partage de la pénurie d'enseignants-chercheurs et de techniciens entre universités et organismes, l'appauvrissement des tâches au sein de "plateaux techniques" mutualisés et la sous-traitance.
- **l'augmentation substantielle des crédits de soutien de base aux EPST et établissements d'enseignement supérieur** par la réorientation de l'argent de l'ANR et du Crédit Impôt Recherche vers les budgets des organismes et des universités : nous refusons l'attribution de crédits de base en fonction des "performances" mesurées par l'évaluation. Les conditions de travail des agents, le remboursement de leurs frais de mission, et évidemment leurs salaires, sont un droit et non une "récompense" ou une variable d'ajustement des budgets des unités ! Nous défendons le principe d'une évaluation-conseil et non d'une évaluation-sanction, telle que mise en œuvre par l'AERES.
- **l'arrêt de toutes les réformes en cours dans les organismes et les universités** qui ne visent qu'à démanteler et faire disparaître les EPST et à précariser leurs personnels.
- **le maintien des EPST dans toutes leurs fonctions** : capacité de financer (rôle de programmation), de mettre en œuvre une politique nationale d'organisme (rôle d'opérateur scientifique) et de construire un dispositif d'évaluation scientifique adapté ; l'évaluation des unités (ou autres collectifs de recherche) doit rester de la compétence des instances scientifiques des EPST, comme la possibilité en est même ouverte dans la loi instituant l'AERES.
- **la démocratisation de leur fonctionnement interne** : tous les personnels, de tous niveaux, doivent pouvoir intervenir y compris dans l'élaboration des projets de recherche. Les CA ne doivent pas être réservés aux acteurs économiques mais s'ouvrir à d'autres "porteurs d'enjeux" sociétaux.



Refusant de collaborer à la destruction du service public de recherche et d'enseignement supérieur, le syndicat SUD-Recherche-EPST est « en lutte » déterminée et permanente contre la mise en œuvre des "réformes" destructrices de ce gouvernement.

Nous appelons les personnels de la recherche publique à développer la résistance à tous les niveaux, pour refuser d'entrer dans ce jeu de la concurrence délétère, pour défendre les valeurs du service public et nos droits collectifs.

Nous continuerons d'œuvrer, en lien avec SUD-Education et SUD-Etudiant sur le même front de résistance de l'enseignement supérieur & recherche, et plus globalement avec l'Union syndicale SOLIDAIRES, à la construction du mouvement d'ensemble permettant de stopper la casse des services publics.

La recherche publique n'est pas une marchandise, ses personnels ne sont pas des mercenaires ou des citrons qu'on presse et puis qu'on jette !

Les objectifs que nous défendrons au CA et en tous lieux :

- l'égalité de traitement entre tous les agents, ce qui passe par un plan de titularisation des CDD (et dès à présent une harmonisation de leurs règles de gestion et de rémunération), un salaire unique pour les doctorants Cemagref, et l'harmonisation des rémunérations entre les agents de statut recherche et agriculture ;
- des revalorisations des salaires et des carrières pour tous, plus fortes pour les bas salaires et les débuts de carrières
- le maintien de toutes les missions d'EPST du Cemagref, au service de l'intérêt général ;
- l'attribution des moyens budgétaires correspondant à ces missions, de la part de **tous** les ministères pour lesquels elles s'exercent (Recherche, Agriculture, Environnement) :
 - ✦ création d'emplois de titulaires à hauteur des besoins, en veillant à l'équilibre entre chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et d'appui à la recherche
 - ✦ augmentation substantielle des moyens budgétaires pour faire face aux investissements (immobilier, équipements, soutien de base...) et à l'indispensable revalorisation des salaires et des carrières
- le maintien du dispositif d'évaluation – conseil spécifique du Cemagref (qui n'est pas "interne" !), après accréditation par l'AERES, comme la possibilité en est donnée par la loi.

**Ce sont les conditions nécessaires pour que le Cemagref soit un "EPST durable",
où nous ayons encore envie de venir travailler !**

Le « plus » SUD-Recherche-EPST

- ✦ Une connaissance approfondie de tous les secteurs d'activités du Cemagref, des correspondants dans tous les groupements, des représentants nombreux et actifs dans les instances de l'Etablissement, au plan local et au plan national
 - ✦ Un travail en commun, au niveau local et national, avec les membres de notre syndicat d'autres EPST (CNRS, INRA, INRETS, INSERM) et leurs représentants dans les instances de ces organismes (CTP, CA,...)
- ✦ Une participation active à l'intersyndicale « enseignement supérieur recherche » avec laquelle nous menons des combats communs (résorption de l'emploi précaire, défense des statuts des personnels, des missions et des moyens budgétaires du service public de recherche et d'enseignement supérieur, ...).
 - ✦ Des liens forts avec les syndicats du MAAP, notamment SUD-Rural et le SYGMA-FSU (participation aux listes CAP, échanges d'informations).
- ✦ Un engagement dans l'Union Syndicale Solidaires, où nous unissons nos forces avec d'autres syndicats de salariés du public et du privé, et d'autres acteurs du mouvement social (contre le chômage et l'exclusion, pour le droit au logement, la défense des sans-papiers" ...)

POUR UNE ACTION EXIGEANTE RESPONSABLE SOLIDAIRE

Votez pour la liste des 3 candidatures présentées par SUD-Recherche-EPST

<u>Groupe A</u>	Marie-B. ALBERT Vincent LOUVEAU	Antony – groupement Rennes	Eaux Ecotechnologies
<u>Groupe B</u>	Roland ESTEVE Xavier RIBEYROLLES	Aix-en-Provence Montpellier	Territoires Ecotechnologies
<u>Groupe C</u>	Mickaël ALAIN Jean-Marc LE BARS	Clermont-Ferrand Antony - DG	Appui à la Recherche Appui à la Recherche

Attention :

Chaque électeur vote **pour 3 représentants** (un dans chaque groupe A, B et C, avec son suppléant indissociable) et non pas seulement pour le représentant appartenant au même groupe que lui.

Liste N	Liste SUD Rech	Liste M
-----	M-B. Albert	-----
-----	V. Louveau	-----
-----	R. Estève	-----
-----	X. Ribeyrolles	-----
-----	M. Alain	-----
-----	J.-M. Le Bars	-----

Votez pour l'ensemble des candidats présentés par « SUD Recherche EPST »

Pour cela il faut rayer toutes les autres candidatures sur le bulletin, comme indiqué ci-contre, en ne laissant apparaître que la liste « SUD-Recherche-EPST ».

ATTENTION : votre vote (sous enveloppe transmise par courrier ou déposée au service juridique) devra être parvenu à la DG avant le **16 novembre 2009 à midi**.